

**Table des matières :**

1. **Edito**
2. **Situation des zones à bâtir et projets**
3. **Vice-maire et dicastères**
4. **Dépouilles**
5. **Parc naturel régional du Doubs**
6. **STEP**
7. **Permis de construire**
8. **Fusion aux Franches-Montagnes**
9. **Déchets verts**
10. **Ecoles**
11. **Construction du complexe scolaire et de la halle polyvalente**
12. **Conclusion**

Edito

Chers habitants,

Après une vague de froid comme il y a longtemps que nous n'avions plus eue, la situation se détend quelque peu sur le front de la météo et la saison d'hiver n'a qu'à bien se tenir si elle ne veut pas être décoiffée par Carnaval.

A propos de Carnaval, le Conseil communal tient à féliciter les membres de Baitchai, ces joyeux lurons, pour leur courage et leur bravoure face à l'adversité du temps et du sommeil. Ceux qui nous conduisent année après année du coucher du soleil à l'aube, avec grand tintamarre, sont les gardiens de nos traditions et ils sont à encourager. Nous les remercions pour leur fidélité.

Dans un tout autre registre, vous aurez sans doute remarqué que le journal « Infos-commune » n'est pas sorti à fin décembre, ce dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser. Ceci est dû à une surcharge passagère de travail des membres du Conseil communal.

Nous voilà au début de la dernière année de la législature actuelle. Et oui !

Dans un mois environ, on saura si les francs-montagnards et franc-montagnardes opteront pour une grande commune des Franches-Montagnes.

Si tel devait être le cas, il sera important de se mobiliser pour trouver trois personnes acceptant de fonctionner comme conseiller général et qui sait, peut-être un ou deux conseillers communaux (on peut toujours rêver...).

Dans le cas contraire, il faudra que la population se surpasse pour dénicher les perles rares qui seront d'accord d'occuper les fauteuils de maire et de conseiller communal pour une nouvelle législature, qui, je le rappelle, sera de cinq ans et non plus quatre comme jusqu'à maintenant (nouvelle loi sur les droits politiques votée en 2010). Alors à vos marques, cas échéant, pour ceux que cela intéresse.

Mais dans tous les cas de figure, il est important de bien comprendre l'enjeu de cette votation pour laquelle le Conseil communal unanime recommande le oui.

Que ce soit oui ou non, les autorités communales invitent surtout chaque citoyenne et chaque citoyen à aller voter en masse, afin d'obtenir un résultat qui soit le plus significatif possible. Ce sera un signe à venir important. Rien de tel qu'un résultat serré pour semer le trouble et le désarroi.

Nous souhaitons en tous cas que vous passiez un bel hiver et que votre patience, dans l'attente du retour des beaux jours, vous apporte joie, bonheur et santé. A bientôt !

Claude Schaffter, maire

**Situation des zones à bâtir et projets**

A fin 2011, il restait, dans la nouvelle zone à bâtir située à l'ouest du village dénommée "Champs Mathias", encore 5 parcelles libres. En une année et demie ont été construites sur ce site 6 maisons familiales et des demandes d'achat sont déjà parvenues au bureau communal pour les parcelles restantes.

Vu la relative complexité pour obtenir le permis d'extension des zones à bâtir, les autorités communales vont très prochainement contacter le service de l'aménagement du territoire pour leur soumettre un nouveau projet pour préavis. Suivant les directives du nouveau "PAL" (plan d'aménagement local) de la commune, cette extension est prévue sur le terrain communal se situant à l'ouest du village.

Giovanni Todeschini

**Vice-maire et dicastères**

En cette dernière année de législature, voici la composition du conseil communal actuelle :

1. ADMINIST. GENERALE, FINANCES, PERSONNEL, POLICE, SIS, AFF. MILITAIRES :

Titulaire : SCHAFFTER Claude Suppl. : Brulhart Colette

2. ENVIRONNEMENT, DECHETS, EAU ET STEP :

Titulaire : VILLIGER Andreas Suppl. : Todeschini Giovanni

3. AFF. SOCIALES, SANTE, CHOMAGE, TUTELLES/CURATELLES, SOC. VILLAGEOISES :

Titulaire : BRULHART Colette Suppl. : Schaffter Claude

4. ECOLES, BATIMENT D'ECOLE, PLACE DE SPORT :

Titulaire : GONIN Albert Suppl. : Froidevaux Viviane

5. TRAVAUX PUBLICS, ROUTES, SERVICES TECHNIQUES, DENEIGEMENT, VEHICULES :

Titulaire : TODESCHINI Giovanni Suppléant : Gonin Albert

6. URBANISME, BATIMENTS, DEVELOP. INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE :

Titulaire : Froidevaux Viviane Suppléant : Savary Martial

7. PATURAGES, AGRICULTURE ET FORETS :

Titulaire : SAVARY Martial Suppléant : Villiger Andreas

Vice-maire pour l'année 2012 : **TODESCHINI Giovanni**

Claude Schaffter, maire

**Dépouilles**

Suite à la coupe de bois réalisée près de la cabane forestière, des dépouilles sont à disposition et doivent être terminées pour le lâcher du bétail (début mai 2012).

Les personnes intéressées sont priées de contacter M. Martial Savary aux ☎ 032/433.46.87 ou 079/453.35.26.

Martial Savary

Parc naturel régional du Doubs

Le 13 janvier 2012, le Parc du Doubs a déposé sa charte auprès de l'OFEV à Berne, en compagnie de trois autres parcs (Jura vaudois, Pfyn/Finges VS et Beverin GR). Ce document sert de base aux subventions qui seront octroyées par la Confédération au Parc du Doubs.

La charte se compose de trois parties imposées par la Confédération: un contrat de Parc, qui sera soumis aux communes cette année; un plan de gestion, qui décrit tout le territoire du parc, définit sa stratégie et ses actions (projets) durant les 10 prochaines années; enfin, une planification financière des projets sur quatre ans. Cette charte est disponible sur le site internet du Parc (www.parcdoubs.ch).

Toutes les communes membres de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs seront appelées à décider de leur adhésion finale au Parc du Doubs lui-même (et non plus à l'association) durant le printemps et l'été 2012. Cette décision sera prise par les assemblées communales, et donc par tous les citoyens présents. Nous vous invitons dès lors à prendre connaissance de cette charte, et particulièrement du contrat de parc qui décrit les liens futurs entre les communes signataires et le Parc. Des séances d'information seront organisées en fin d'hiver et début de printemps.

Par ailleurs, des informations régulières sont disponibles dans le journal Parc du Doubs Info qui paraît régulièrement 3 à 4 fois par an et qui est distribué en tous-ménages dans vos boîtes aux lettres.

Viviane Froidevaux Theytaz

**STEP**

Nous rappelons qu'il est interdit de déverser des huiles minérales et végétales dans l'évier ainsi que dans les WC.

Elles doivent être déposées dans le récipient spécial placé dans le hangar communal de l'Eco-point.

En outre, il faut à tout prix éviter de jeter des produits tels que langes, lingettes, serviettes hygiéniques, etc. dans les WC. Il y a un fort risque de boucher les canalisations et de perturber sérieusement le fonctionnement des installations de la STEP.

Andreas Villiger

**Permis de construire**

Les dossiers suivants ont été traités par le Conseil communal :

1. Miserez Jean-Luc
- Construction d'une cabane de jardin.
2. Chenal Stève
- Construction d'un abri de jardin
3. BKW FMB Energie SA
- Construction d'une station transformatrice au Prépétitjean.
4. Hennin Vincent
- Construction d'un parc à chiens et pose d'une clôture.
5. Aubry Jacques
- Construction d'un abri de jardin.
6. Paratte Serge
- Agrandissement de la maisonnette de jardin.
7. BZA AG
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'exploitation agricole de M. Andreas Villiger.
8. Chaignat Denis et Graziella
- Transformations intérieures du bâtiment n° 20.
9. Ruffieux Jean-Claude
- Prolongement du mur existant.
10. REKA
- Assainissement et transformations de 25 maisons de vacances et rénovation des chemins d'accès.
11. Dubied Dorian
- Pose d'un puits de lumière au bâtiment n° 15.
12. Dubied Dorian et Lina
- Ouverture d'une fenêtre et pose d'un Vélux.
13. Gête André
- Construction d'une annexe au rural n° 63A.
14. REKA
- Transformation du bâtiment principal et construction d'un pavillon de gardiennage.
15. Juillerat Véréne et François
- Transformations et rénovation du bâtiment n° 98 à la Combe.

Fusion aux Franches-Montagnes

Le vote sur la fusion des 13 communes des Franches-Montagnes en une seule entité aura lieu le dimanche 25 mars 2012.

Cette votation se fait aux urnes et chaque citoyennes et citoyens est chaleureusement invités à aller voter. C'est une question importante pour l'avenir de notre région et également pour notre commune.

Nous vous rappelons qu'il existe 2 types de vote :

- Le vote aux urnes le dimanche de 10H00 à 12H00 (se déroule uniquement le dimanche matin depuis le 1^{er} janvier 2011).
- Le vote par correspondance avec le matériel que vous recevez par la poste (à retourner au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin).

Une petite subtilité est à relever concernant la votation du 25 mars. En effet vous ne recevrez votre matériel de vote qu'à partir du lundi 12 mars, car la distribution du matériel de vote avant cette date induirait de la confusion chez les citoyens, étant donné qu'une votation fédérale a lieu le dimanche 11 mars 2012.

Nous vous souhaitons bien du plaisir lors de cette votation.

Claude Schaffter, maire

**Déchets verts (gazon et branches)**

Les déchets verts tels que le gazon, les branches et le compost peuvent toujours être déposés à la STEP pendant la période et les heures suivantes :

- **du 01.04 au 30.11.**
- Lundi-vendredi = 13.30 h.-15.00 h.
- Samedi = 08.30 h.-09.30 h.
- Dimanche et jours fériés = fermé

Toutefois, le Conseil communal recommande à tout particulier de composter individuellement ses déchets verts.

Andreas Villiger



Ecoles

Voilà déjà 7 mois que les 2 classes de Montfaucon sont à St-Brais où tout se passe bien.

Un grand merci à Mme Sara Elbahja, remplaçante de M. Pascal Veya, qui enseigne aux élèves de 3^{ème} et 4^{ème} année et à Mme Christine Chavanne qui enseigne aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année pour l'excellent travail qu'elles accomplissent dans ces locaux provisoires.

Quant à la classe de l'école enfantine, tenue par Mme Lisette Landry Schär, il reste encore 5 mois avant de déménager dans les nouveaux locaux du complexe scolaire.

Nous nous réjouissons d'accueillir tous ces élèves et leurs enseignants dans un complexe scolaire rénové. La halle de gymnastique famblant neuve, des sanitaires et des douches modernes et bien conçues, un hall d'entrée spacieux et lumineux ainsi que des classes adaptées aux besoins actuels pour un enseignement optimal devraient faire leur bonheur.

On souhaite que cette nouvelle école soit un bel outil de travail pour les générations à venir. La salle polyvalente sera un plus et une réussite pour la population et les sociétés de notre village.

Quant aux transports scolaires, malgré l'hiver enneigé et froid et les désagrèments que cela comportent, chauffeurs et élèves font de leur mieux pour que les horaires soient respectés.

Albert Gonin



Construction du complexe scolaire et de la halle polyvalente

Après la brève pose hivernale, les travaux sur le chantier du nouveau complexe scolaire ont repris. Au vu des conditions climatiques actuelles, ceux-ci concernent des travaux intérieurs: installations sanitaires et électriques, pose des fenêtres et autres démolitions pour l'assainissement de l'ancien bâtiment de l'école.

La météo nous a tout de même aidé à la fin de l'année 2011 permettant ainsi aux charpentiers de terminer la pose de la structure porteuse du toit et la mise hors d'eau du bâtiment.

Du point de vue administratif, le bureau d'architecture a continué de demander les offres encore manquantes pour la réalisation de tous les travaux. En collaboration avec la commission de construction, il a adjugé les derniers travaux du second œuvre.

D'ici quelques jours, l'on pourra faire le point sur le montant plus ou moins définitif du coût du projet. Comme déjà annoncé, nous avons eu quelques surprises pour certains travaux: leurs montants estimatifs ayant été évalués considérablement inférieurs à la réalité. Il n'est pas possible actuellement de donner un pourcentage exact de la plus value, mais l'on peut s'attendre à un plus d'environ 5%.

Une bonne nouvelle par contre nous vient de la commission des finances qui nous annonce l'arrivée de dons plus substantiels que prévus.

La commission de construction et le Conseil communal mettront tout en œuvre pour mener à bien ce projet qui tient tant à cœur à tous les citoyens de Montfaucon.

Giovanni Todeschini

Conclusion

Le Conseil communal vous remercie de votre fidélité à la lecture de son journal d'information et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour un prochain numéro.

